

ORDRE DES MÉDECINS



Conseil Régional
Ile-de-France

Conseil Régional Ile-de-France de l'Ordre des Médecins

Réunion d'accueil
des nouveaux internes de médecine générale
d'Ile-de-France

Vendredi 29 septembre 2023

Organisée par les syndicats d'internes
de la région Ile-de-France : SRP-IMG

Docteur Philippe GARAT
Président du Conseil Régional
Ile-de-France de l'Ordre des médecins

*Ils sont jeunes.
Ils sont beaux.
Ils sont intelligents.
Ils ont réussi leurs études.*



Tout leur réussit dans la vie.

ORDRE DES MÉDECINS



Conseil Régional
Ile-de-France

Conseil Régional Ile-de-France de l'Ordre des Médecins

- ✓ Les 3 niveaux de L'Ordre (national, régional et départemental).
- ✓ Le CROM avant et après 2007.
- ✓ Les missions du CROM :
 - la formation restreinte ;
 - relations avec les organismes régionaux ;
 - coordination des conseils départementaux ;
 - organisation de la PDSA ;
 - commissions non statutaires :
 - internes et jeunes médecins ;**
 - information des lycéens ;
 - relations avec les usagers ;
 - communication (site internet) ;
 - CLIOR ;
 - relation avec la chambre disciplinaire.



Réunion des nouveaux internes d'Ile-de-France 29 septembre 2023

- ✓ La fonction disciplinaire de l'ordre.
- ✓ Absence d'enseignement de la déontologie et judiciarisation croissante.
- ✓ La commission internes et jeunes médecins :
 - Les syndicats d'internes : SIHP et SRP-IMG
 - Les syndicats « Réagjir » et « Jeunes Médecins IdF » ;
 - Conseillers régionaux ordinaires

Les travaux de la commission : les fiches pratiques, les ateliers et l'enseignement à destination des étudiants en DFASM1.



Réunion des nouveaux internes d'Ile-de-France 29 septembre 2023

Le livret des fiches pratiques

- ✓ Distribué à tous les internes d'Ile-de-France.
- ✓ Aide mémoire à l'activité quotidienne du médecin quel que soit son mode d'exercice.
- ✓ Jugé pratique et indispensable... Il comporte 28 fiches.(2 figurent seulement sur notre site internet)
- ✓ Format papier et consultable sur le site (CROMIF). Une prochaine réédition avec deux fiches supplémentaires inédites est prévue





Réunion des nouveaux internes d'Ile-de-France 29 septembre 2023

Formation : La déontologie en pratique

- ✓ Accessibilité actuelle.... Lundi soir ou mardi soir
- ✓ Accueil avec petit buffet dinatoire
- ✓ Organisation d'un atelier
 - ▣ Maximum 35 personnes, inscription préalable ;
 - ▣ Un thème par soirée ;
 - ▣ Déroulé de la soirée.

- Premières 45 minutes : Travail en atelier (maxi 12) avec deux animateurs.
- Suite : Restitution en grande salle, QCM en interaction par Wooclap, présentation et discussion d'un diaporama récapitulatif. Questions diverses en fin de soirée.
- Délivrance d'une attestation de participation.



Réunion des nouveaux internes d'Ile-de-France 29 septembre 2023

« Formation : La déontologie en pratique »

✓ La fréquence de ces ateliers évolue en fonction de la demande et de leur fréquentation. La Covid a impacté pendant plus de 18 mois le calendrier de ces ateliers.

✓ Le recrutement par voie d'affiches et sites internet syndicaux et ordinaires

✓ Le programme du deuxième semestre prévoit la réalisation de 4 ateliers avec les thèmes suivants :

« Les écrits et leurs risques » le lundi 18 septembre 2023

« Le secret et ses pièges » le mardi 17 octobre 2023

« L'information et ses dérives » le mardi 21 novembre 2023

et « médecine, police, justice » le lundi 18 décembre 2023

Ainsi que vous l'indique l'affiche programme suivante, consultable sur tous les bons sites syndicaux et ordinaires...

Le programme du premier semestre 2024 sera de même consultable dès que possible...

ORDRE DES MÉDECINS



Conseil Régional
Ile-de-France

A l'intention des internes et des médecins

« Formation : La déontologie en pratique »



Calendrier
2^{ème} semestre 2023

Les écrits et leurs risques

Lundi 18 septembre 2023 à 20h45

Le secret et ses pièges

Mardi 17 octobre 2023 à 20h45

L'information et ses dérives

Mardi 21 novembre 2023 à 20h45

Médecine, police, justice

Lundi 18 décembre 2023 à 20h45

Conseil Régional Ile-de-France de l'Ordre des Médecins
9, rue Borromée 75015 PARIS

Nombre de places limité. Inscription obligatoire via le CROM
(01.47.23.53.55 - commission.idf@ordre.medecin.fr), le secrétariat
administratif de votre Conseil Départemental et les syndicats des
internes SIHP ou SRP-IMG ou RéAGJIR ou Jeunes Médecins IDF

www.ile-de-france.ordre.medecin.fr



**A l'intention des internes et
des médecins**

**« Formation : La déontologie
en pratique »**

Le secret et ses pièges

le 17 octobre 2023 à 20h45



- ✓ Dire ou ne pas dire ?
- ✓ Révéler à qui ?
- ✓ Comment ?
- ✓ Dans quel but ?
- ✓ Dans quelles circonstances ?

Le secret professionnel est certes bien gardé, mais il existe des exceptions, des dérogations et des circonstances qui font que ...

A l'époque où, en fonction de l'actualité, on veut limiter le périmètre du secret médical, la méfiance est de rigueur et elle découle du savoir-faire en la matière.

**Conseil Régional Ile-de-France de l'Ordre des Médecins
9, rue Borromée 75015 PARIS**

Nombre de places limité. Inscription obligatoire via le CROM (01.47.23.53.55 – commission.idf@ordre.medecin.fr), le secrétariat administratif de votre Conseil Départemental et les syndicats des internes SIHP ou SRP-IMG ou RéAGJIR ou Jeunes Médecins IDF



Réunion des nouveaux internes de Médecin Générale d'Ile-de-France vendredi 29 septembre 2023

LE SECRET

- Les principes et bases légales
- Les dérogations obligatoires et autorisées
- Le secret et le signalement
- Le secret et ses vis-à-vis :
 - le patient
 - la famille et l'entourage
 - la police et la justice
 - la Sécurité sociale
 - la médecine du travail
- Le secret partagé



Réunion des nouveaux internes d'Ile-de-France vendredi 29 septembre 2023

A propos du secret et avant de vous retrouver dans nos ateliers, quelques aphorismes :

« **Il n'y a pas de** médecine **sans** confiance, **de** confiance **sans** confiance et **de** confiance **sans** secret. » Louis Portes, ancien Président du Conseil de l'Ordre.

- ✓ Le secret est sans limites
- ✓ Le patient ne peut délier le médecin du secret ...
- ✓ Le secret médical est souvent mal partagé



Quand on ne sait que faire, le médecin doit strictement respecter le secret professionnel. **Les faits une fois divulgués sont irrattrapables.**

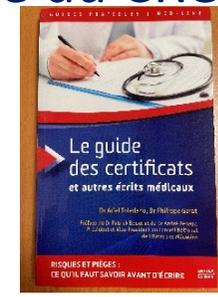
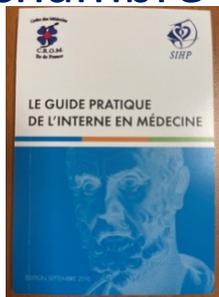
Le non-respect du secret médical est passible non seulement de sanction déontologique mais aussi d'une lourde sanction pénale.



Réunion des nouveaux internes d'Ile-de-France vendredi 29 septembre 2023

Le CROM Ile-de-France travaille pour vous puisqu'il a déjà rédigé à votre intention :

- ✓ « *Le guide de l'interne* » ;
- ✓ « *Le livret des fiches pratiques* » ;
- ✓ Le fascicule rédigé et récemment actualisé en collaboration avec l'URPS sur « *le contrat entre médecin libéral et établissement de santé privé* » ;
- ✓ « *le Guide des Certificats et autres écrits médicaux* » co-rédigé par le Dr Ph. GARAT, responsable de la commission internes et jeunes médecins et Président du CROM et le Dr A. TOLEDANO, membre de la chambre disciplinaire de première instance du CROM IDF.



ORDRE DES MÉDECINS



Conseil Régional
Ile-de-France

**Conseil Régional Ile de France
de l'Ordre des Médecins
Commission Internes de jeunes médecins**

La Licence de remplacement



La licence de remplacement

La licence de remplacement est une attestation, sans valeur juridique, qui constate qu'un interne remplit les critères de formation requis dans la spécialité concernée pour effectuer le remplacement d'un médecin. Elle ne constitue pas une autorisation de remplacement.



La licence de remplacement

Qui la délivre et où la demander ?

Au Conseil départemental de l'Ordre dans le département duquel est le siège de la faculté (Ex : Faculté Diderot : CDOM 75, Faculté Bobigny : CDOM 93, Faculté Bicêtre : CDOM 94) ou le siège de son Centre Hospitalier de stage.

Comment ? remplissage d'un formulaire (slide suivant) accompagné des pièces suivantes :

- Copie pièce d'identité, deux photographies d'identité ;
- Un certificat de scolarité pour l'année en cours ;
- Une attestation de l'enseignant coordonnateur avec détail des semestres validés ;
- Un certificat de validation de DCEM4 (diplôme ou attestation de réussite fin de deuxième cycle).



La licence de remplacement

Le questionnaire



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS

Tampon du Conseil Départemental

Photographie

DEMANDE DE LICENCE DE REMPLACEMENT

en..... (1)

I. RENSEIGNEMENTS D'IDENTITÉ ET D'ORDRE GÉNÉRAL

1. Nom :

2. Prénoms :

3. Nom de famille (correspondant à l'état civil) :

4. Nationalité (2) :

5. Lieu de naissance et date : | | | | |

6. Adresse :

Téléphone : GSM :

E-mail :

(1) Préciser ici la spécialité concernée
 (2) Produire toutes pièces justificatives : copie carte d'identité ou passeport en cours de validité ou à défaut, attestation de nationalité délivrée par une autorité compétente.

II. RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉTUDES

7. UFR où vous effectuez vos études de médecine en vue du diplôme d'État français :

8. Formation médicales spécialisée préparée : | | | | |
- Date d'entrée en DES ou DESC :

- Nombre de semestres validés (3) : | |

(4) - Avez-vous soutenu votre thèse ? oui non
 si oui, lieu de soutenance et date : | | | | |

- Avez-vous validé la totalité de votre internat ? oui non
 si oui, à quelle date ? : | | | | |

- Êtes-vous en cours de soutenance de thèse (5) ? oui non
 si oui, quelle est la date prévue pour cette soutenance ? | | | | |

9. Avez-vous déjà fait des remplacements : oui non
Énumérez les noms et adresses des médecins remplacés, les dates et la durée des remplacements :

(3) Première attestation d'inscription en 3e cycle, délivrée par la Faculté et attestation de l'enseignement coordonné ou de PARIS comportant le détail des semestres validés avec les dates et les DES et DESC pour lesquels les services sont agréés.

(4) Première attestation d'inscription ou atteste de thèse.

(5) Si vous avez répondu par l'affirmative à ces deux questions, vous devez être inscrit au Tableau. En conséquence, vous ne pouvez pas obtenir une licence de remplacement.

10.1 Une ou des sanctions disciplinaires universitaires ont-elles été prononcées contre vous ?

oui non

Si oui, lesquelles ?

A quelle date ? | | | | |

10.2 Une ou des sanctions ont-elles été prononcées contre vous par la juridiction disciplinaire ou la Section des Assurances Sociales de l'Ordre des Médecins ?

oui non

Si oui, lesquelles ?

A quelle date ? | | | | |

11. Avez-vous subi des condamnations pénales ?

oui non

Si oui, lesquelles ?

A quelle date ? | | | | |

12. Une instance judiciaire, disciplinaire ou devant la Section des Assurances Sociales de l'Ordre des Médecins, est-elle actuellement en cours à votre égard ?

J'atteste sur l'honneur la véracité des déclarations ci-dessus (signature à la main et signé).

Date et Signature

N.B. - Aucune autorisation ou aucun renouvellement d'autorisation ne peut être délivré au-delà de la troisième année à compter de l'expiration de la durée normale de la formation prévue pour obtenir le diplôme de troisième cycle de médecine, préparé par l'étudiant (article R.4131-2 du code de la santé publique).



La licence de remplacement

Les conditions d'obtention

[L'article L.4131-2 du code de la santé publique](#)

- 1) preuve de la validation du 2e cycle des études médicales ;
- 2) avoir validé au titre du **troisième cycle** des études médicales en France, un nombre de semestres déterminé, en fonction de la spécialité suivie, fixé par décret. **Pour la médecine générale : trois semestres de résidanat**



Attention : un interne ne peut se voir délivrer une **licence de remplacement** que dans la **spécialité correspondant à son DES**, et le cas échéant, à son option.



La licence de remplacement

- ✓ Durée de validité : UN AN ;
- ✓ Renouvelable chaque année si l'étudiant apporte la preuve qu'il poursuit effectivement ses études médicales ;
- ✓ Sous condition de respect du délai maximal réglementaire qui est la durée normale de la formation prévue pour obtenir le diplôme de troisième cycle préparé par l'étudiant (de 3 à 5 ans selon les spécialités) augmenté d'un délai de 3 ans, délai maximal imparti pour la soutenance de thèse.



Conseil Régional Ile-de-France de l'Ordre des Médecins

Comment nous joindre ?

- Internet : taper « CROMIF »
arrivée en page d'accueil
 - ▣ onglet « commissions du CROM »
 - ▣ onglet « internes et jeunes médecins »
- Par téléphone : 01 47 23 53 55
- Par mail : commission.idf@ordre.medecin.fr

ORDRE DES MÉDECINS



Conseil Régional
Ile-de-France

Conseil Régional Ile-de-France de l'Ordre des Médecins

Merci pour votre attention



et à bientôt peut-être à l'occasion de nos ateliers !

Docteur Philippe GARAT

Président du Conseil Régional Ile-de-France

Responsable de la commission internes et jeunes médecins